



Inscription séjour Ski

Séjour du 25 février au 4 mars 2023

Saint Sorlin d'Arves

J'inscris mon enfant.....à participer au séjour ski 2023

J'ai pris connaissance des informations suivantes :

La participation des familles est fixée de la façon suivante :

- Pour les familles demeurant à Montsoul : 48,50 ou 52 % du coût réel de la dépense : la mairie de Montsoul prenant à sa charge les 52, 50 ou 48 % restants conformément à la délibération du conseil municipal du 9 mars 2018.
- Pour les enfants ne résidant pas sur la commune : la totalité du coût du séjour sera facturée.

A titre d'information, la participation des familles sera d'environ 396 € pour les enfants résidant à Montsoul et 792 € pour les extérieurs selon notre première estimation mais pourra varier selon la facturation transmise par le prestataire à l'issue du séjour.

Ce tarif comprend :

- Le transport aller/ retour
- L'hébergement
- La pension complète
- Le personnel qualifié
- Les diverses activités et sorties prévues au programme

Règlement du séjour :

Le paiement du séjour s'effectuera directement auprès du trésor public après réception de l'avis des sommes à payer. Aucun règlement ne se fera en mairie

Conditions d'annulation :

Seules seront prises en compte les annulations pour raisons médicales (maladie grave ou hospitalisation) sur production d'un justificatif.

Engagement :

L'inscription ne sera effective qu'après restitution du dossier complet auprès de Mme Quéré. L'acceptation définitive vous sera notifiée par écrit. Si le nombre de demandes devait être supérieur au nombre de places disponibles l'acceptation se ferait en fonction de différents critères.

Fait à Montsoul

Le Maire, /

Silvio BIELLO



Les parents